

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Département de l'Eure

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
THIBERVILLE**Nombre de membres :**

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 10

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 10/04/2026

Date d'affichage : 24/04/2026

L'an deux mil vingt six, le vingt deux avril, à 18h00, le Conseil d'Administration de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Hélène RICHARD LECUYER.

Étaient présents : M. Philippe AMPOULIÉ, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. José VAREA NAVARRO, Mme Isabelle BUCAILLE, Mme Danièle LABBE, Mme Virginie BOUREZ, Mme Isabelle CERVERA, Mme Sylvette LANOS, Mme Denise GONTHIER, M. Didier LANGEARD.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : M. Guy PARIS.

Procurations : -

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 10

Secrétaire : Mme Virginie BOUREZ.

OBJET : Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration

Madame la vice-présidente expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Madame la vice-présidente présente au conseil d'administration les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque membres. Ce règlement fixe notamment :

- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Après en avoir délibéré le conseil d'administration décide (par 10 Voix Pour) d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Mme la Vice-Présidente.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de EVREUX et publication
par voie d'affichage le 24/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance Mme
Virginie BOUREZ.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Guy PARIS

